



probleme de dette non justifier par la caf

Par **MELI13**, le **26/11/2020** à **13:43**

bonjour j'ai un souci avec la caf, quand j'en ai appris que j'étais mariée ils m'ont mis une dette de plus de 800€ pour un trop perçu alors que mon mari ne percevait rien car il n'avait pas encore ces papiers.

Le 16 novembre 2020 il m'a dit retenu 500€ et ensuite me marque réexpédition du paiement retourner 500€, et finalement me marque verser le 16 novembre 2020 0€.

Je ne comprend plus rien vont-ils quand même continuer à me verser ma prime d'activité ?

Vont-ils se servir de ce que j'aurais de l'argent ?

Il m'a écrit dans le dossier dette sur l'application plan personnalisé 52€ par mois mais jamais je n'ai eu de retenue de 52€ par mois je ne sais plus quoi faire.

Ont-ils le droit de prendre la dette en entier sur mon compte ou pas ?

Par **youris**, le **26/11/2020** à **14:07**

bonjour,

votre message n'est pas très clair,

lorsque qu'une personne est allocataire de la CAF, il est toujours indiqué qu'elle doit informer la CAF de tous changements dans sa situation.

Selon votre message, vous n'avez pas indiqué à la CAF que vous étiez mariée et si cette nouvelle situation diminue le montant de vos allocations, il est normal que la CAF vous retienne le trop perçu sur les prestations futures.

vous pouvez contacter votre CAF ou son médiateur.

en cas de saisie sur votre compte bancaire, la banque doit vous laisser le solde bancaire insaisissable égal au montant du RSA.

salutations